

## MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Aux contribuables de la susdite municipalité, par la présente, l'AVIS PUBLIC est donné par la soussignée qu'à la séance ordinaire du conseil, qui se tiendra le 04 décembre 2023 à 19 h, à la salle communautaire de la Municipalité de Chertsey au 333, avenue de l'Amitié, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DÉSIGNATION : Lot 6 494 659 – 1 131, rue Foch

NATURES ET EFFETS : Demande concernant la possibilité de :

- permettre un frontage sur rue pour la partie de lot projeté 6 494 659 de trente virgule quarante-huit mètres (30,48m) et pour la seconde partie de lot projeté 6 494 659 de trente virgule quarante-sept mètres (30,47m) plutôt que cinquante mètres (50m).

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme afin de rendre leur décision. De plus, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée ordinaire du 04 décembre 2023. Il sera possible pour vous d'accéder à la décision du conseil en consultant le procès-verbal de la séance sur le site internet de la Municipalité au [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca).

Donné à Chertsey, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2023.



Marc-André Plante  
Directeur général et greffier-trésorier  
Municipalité de Chertsey

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil le 16<sup>e</sup> jour du mois de novembre, entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2023.



Marc-André Plante  
Directeur général et greffier-trésorier  
Municipalité de Chertsey

---